

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 09/09/2009

Réception par le Prefet : 09/09/2009

Publication : 11/09/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-11-6-1

Séance du vendredi 4 septembre 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

C751
CONVENTIONS DE PAIEMENT ASSOCIÉ AVEC L'AGENCE DE SERVICES ET DE
PAIEMENT (ASP) POUR LES MESURES AGROENVIRONNEMENTALES
TERRITORIALISÉES (MAET)
« EAU ET TERRITOIRE »

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général ,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention et l'avenant, au titre de l'année 2009, relatifs à la gestion en paiement associé par l'ASP des MAET « Eau et territoire » joints au rapport
- et autorise le Président à les signer.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions